



Montreuil, le 22 septembre 2022

M. Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtfp@transformation.gouv.fr

Copie à :

M. Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du plein emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

M. François BRAUN
Ministre de la Santé et de la Prévention
Courriel : sec.chefcab.cabsante@sante.gouv.fr

N/Réf. : NP/SB/DD/CLN
N.104_20220922

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du jeudi 29 septembre et jeudi 6 octobre 2022 pour l'ensemble des personnels des établissements et services d'accueil collectifs et individuels de la Petite Enfance de la Fonction publique territoriale.

Monsieur le Ministre,

La fédération CGT des Services publics, aux côtés des professionnel·les de la Petite Enfance, dénonce fermement la dernière réforme des modes d'accueil et ses conséquences dramatiques tant pour les conditions de travail et de rémunération des agents, que pour la qualité d'accueil et la sécurité des enfants.

L'heure est grave. Dans un secteur déjà dévasté par la pénurie de professionnels, la seule « solution » mise en place, aujourd'hui, est le recrutement de personnels non qualifiés et non diplômés rendu possible depuis le 31 août 2022¹. Cet arrêté constitue une véritable offensive contre la reconnaissance des qualifications des agents. Il les mettra particulièrement en difficulté, puisqu'ils devront former ces personnels sans qualification aucune, alors qu'ils n'arrivent déjà pas à exercer leurs missions convenablement.

De plus, le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture en janvier 2022 a été effectué au rabais. La faiblesse des nouvelles grilles salariales est emblématique du mépris et de la spoliation que vous organisez pour ces professionnels, en grande majorité des femmes.

Alors que le coût de la vie s'envole, votre refus d'accorder le CTI (Complément de Traitement Indiciaire) aux agent.es travaillant en établissements d'accueil de jeunes enfants est inadmissible. Les 49 points d'indice (189 euros nets mensuels), doivent être versés sans discrimination à tous les agents territoriaux de la filière sociale et médico-sociale.

... / ...

¹ Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les crèches, publié le 4 août au Journal officiel

Quant au comité de filière Petite Enfance auquel la CGT participe, les mots ne manquent pas pour le qualifier : désinvolture, mépris et hypocrisie sont au rendez-vous ! Il ne s'agit là que d'un énième moyen pour le gouvernement d'accélérer la dérèglementation et la privatisation du secteur de la Petite Enfance ! Non, Monsieur le Ministre, les crèches municipales ne sont pas à vendre !

Pour nous, il est urgent d'agir en faveur des revendications portées par les professionnel·les de la Petite Enfance.

C'est pour cela que la fédération CGT des Services publics revendique :

- L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications de vos métiers ;
- Une revalorisation immédiate des salaires et des carrières : +189 euros maintenant, le dégel et le rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au minimum 10% ;
- L'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnels autorisés à exercer dans les crèches ;
- Une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine ;
- Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société ;
- Un véritable service public de la Petite Enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur.

Aussi, la CGT appelle à de nouvelles journées de mobilisations par la grève et la manifestation partout en France, dans l'unité la plus large, le jeudi 29 septembre 2022 et le jeudi 6 octobre 2022, aux côtés de Pas de Bébé à la Consigne.

La fédération CGT des Services publics vous sollicite également pour nous accorder une audience, et ce, aussi rapidement que la situation l'exige.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale